

LIMOGES MÉTROPOLITAINES
ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 20 décembre 2023

Portant délégation de signature à M. Jean-Luc MAZEAU Directeur Général Adjoint et Responsable du pôle Proximité et environnement

N° 24640

CONSIDÉRANT que le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1021-1 et l'article L. 1021-10 ;

CONSIDÉRANT que le Président peut donner sous sa responsabilité et sa responsabilité aux entités déléguées de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président ;

CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur Général Adjoint et Responsable du pôle Proximité et environnement à Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er - En l'absence du Directeur général des services, délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 1021-10 du Code général des collectivités territoriales, à M. Jean-Luc MAZEAU pour la signature de tout document, à l'exception de ceux relatifs à l'émission des délibérations municipales et aux marchés d'intérêt général.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du mardi 2 janvier 2024 jusqu'au vendredi 5 janvier 2024 inclus.

ARTICLE 3 - Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole
Le Président,
Signé électroniquement le 21/12/2023
Par Guillaume GUEZENNE

Cet arrêté fera également l'objet d'une notification aux services de l'Etat.

Le présent arrêté peut être l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de la complémentation des formalités de publicité.

Reçu en préfecture de la Haute-Vienne
le 21/12/2023
Reçu en préfecture de la Haute-Vienne
le 21/12/2023
Reçu en préfecture de la Haute-Vienne
le 21/12/2023

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Jean-Luc MAZEAU Directeur Général Adjoint et Responsable du pôle proximité et environnement

1 DOCUMENT - Publié le 21 Décembre 2023

 **ARR_SIGN_24640_MAZEAU.pdf**
(.pdf, 151,5 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**